

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 502 Convention pluriannuelle d'objectifs avec la SARL Les Ateliers de Danse, gérant le lieu La Ménagerie de Verre (11e) et l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec la SARL Les Ateliers de Danse et l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la SARL Les Ateliers de Danse (11e), la Ville de Paris et l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO